

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2014-2020 pour les quartiers de la politique de la ville (QPV) signée entre l'Etat et la Caisse des dépôts, qui prévoit entre autres de cofinancer des projets de structures de soins de premier recours, le CGET a identifié 25 quartiers de la politique de la ville particulièrement déficitaires en offre de soins et susceptibles d'implanter de nouveaux centres de soins. En Nord Pas-de-Calais, un quartier est concerné : le quartier Degroote à Tétéghem.

Dans une instruction de la direction générale de l'offre de soins (DGOS) du 10 août 2015, il est demandé aux ARS concernées de confirmer le caractère prioritaire de ces territoires en se basant sur les diagnostics locaux menés "dans le cadre du volet santé des contrats de ville ou des contrats locaux de santé". Il est également demandé si, à la suite de ces diagnostics, des plans d'actions comprenant le développement d'une offre de proximité et/ou de centres de santé ont été mis en oeuvre.

Suite aux réponses attendues avant le 7 septembre 2015, la DGOS, le CGET et la Caisse des dépôts feront une première sélection des projets susceptibles de recevoir des financements.

En savoir plus : [*INSTRUCTION N° DGOS/PE3/SG/2015/269 du 10 août 2015 relative aux territoires prioritaires d'implantation de nouveaux centres de santé*](#) [1].

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Mardi 29 septembre 2015 - 02:00

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [3]

[Santé](#) [4]

Publié le 29 septembre 2015

URL de la source (modifié le 28/10/2015 - 09:49): <https://www.irev.fr/actualites-0/centres-de-sante-25-territoires-prioritaires-identifies>

Liens

[1] http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/08/cir_39939.pdf

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3698>